

rapport du premier quartier, c'est-à-dire dans la partie Est de la ville située entre les rues Ste. Catherine, Jacques-Cartier, Seaton et Craig,—et à l'Ouest, dans cette partie située entre les rues McGill, St. Antoine, St. Joseph et les limites de la ville. Les plus mauvais canaux de ces deux districts devraient au moins être reconstruits.

Une autre cause d'insalubrité, non seulement dans ces deux districts, mais dans beaucoup d'autres localités de la ville, est due à la mauvaise construction des bâtisses, de celles surtout construites pour la classe ouvrière. A Paris, à Londres et à New-York, il existe des lois pour la construction des bâtisses. A Brocklyn et à New-York, lorsqu'il y a plus d'une bâtisse sur le même lot, on exige qu'il y ait une espace suffisant entre les bâtisses. Pour les maisons d'un seul étage il doit y avoir 10 pieds d'espace, pour celles de deux étages 15 pieds, celles de 3 étages 20 pieds. Il doit en outre y avoir un espace de pas moins de 10 pieds entre les bâtisses et la ligne du lot voisin.

Chaque occupant doit avoir au moins 600 pieds cubes d'air. Enfin ces villes possèdent des codes complets pour ce qui a rapport à la construction des bâtisses.

L'encombrement est préjudiciable à la santé physique et morale. Un certain philosophe a dit que le niveau de la santé et de la morale s'abaissait en proportion de l'agglomération des masses. Il est donc du devoir des autorités sanitaires de considérer sérieusement cette question et de préparer un code pour la construction des bâtisses. J'ai cru devoir écrire à Paris, à Londres et à New-York afin d'obtenir leur législation sur cet important sujet.

A. B. LAROCQUE, M. D.,

*Officier de Santé.*

---